

L'an deux mil quinze, le vingt-sept du mois de janvier à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Etaient présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, AZAÏS Magali, BECAMEL Françoise, CRESPIY Christophe, FROMENT Sandrine, GARCIA Jean-Marie, GERLAC Steve, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PSAUME Bertrand, RIBIERE Ludovic, ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion, VOLPELLIERE Stéphanie.

**Absents excusés :** MARTELLUCCI Myriam (pouvoir : Roulle).

Madame FROMENT Sandrine a été nommée secrétaire.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2014 :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les délibérations du conseil municipal du 9 décembre 2014 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture du 16 décembre 2014.

Le compte-rendu du 9 décembre a été transmis le 20 janvier 2015 aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver le compte-rendu du 9 décembre 2014.

Monsieur ROULLE intervient pour préciser que les délibérations qui ont été transmises à la Préfecture ne correspondent pas à la présentation qui avait été faite au conseil municipal, en particulier sur l'indemnité de fonction du maire et sur l'annulation du PLU. ((cf remarques faites par écrit qui seront annexées au compte-rendu du 9 décembre)).

Monsieur ROULLE propose que les projets de délibérations soient adressés avec l'ordre du jour du conseil municipal et qu'ils soient lus en séance au moment de leur présentation.

Le conseil municipal approuve ces propositions ainsi que le compte-rendu du 9 décembre (contre M. ROULLE et pouvoir de Mme MARTELLUCCI).

### **PARTENARIAT TRANSLATLANTIQUE :**

Le 14 juin 2013, la Commission Européenne a obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier avec les Etats-Unis un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement TAFTA . Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC, ce serait un pas supplémentaire par rapport au traité de Lisbonne négocié par le président Sarkozy en son temps. Cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché.

Négociés dans la plus grande discrétion, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des communes. Ils permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme de règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction spéciale les Etats ou les collectivités

qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs « bénéfiques escomptés ».

Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient. Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des Etats à :

- Maintenir des services publics (éducation, santé...),
- Protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale,
- Maintenir les activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché,
- Garantir la pérennité des approvisionnements locaux et des critères sanitaires,
- Contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif,
- Investir dans les secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal à l'unanimité :

- Manifeste son opposition à ces traités visant à la marchandisation du monde,
- Demande un moratoire sur les négociations de l'Accord Economique et Commercial Global et du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement et la diffusion immédiate des éléments de négociation,
- Demande la diffusion publique des textes relatifs aux négociations et l'ouverture d'un véritable débat démocratique sur l'ensemble des traités de libre-échange,
- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- Se déclare commune hors zone de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, hors TAFTA, CETA et TISA.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Gard.

#### **ELECTION DU REPRESENTANT A LA CCPS :**

Monsieur le Maire indique que le vote ne pourra pas avoir lieu au cours de cette séance.

Il rappelle que, suite au décès de M. HERZOG, président de la Communauté de Communes du Pays de Sommières et également maire de Montmirat, M. le Préfet a adressé un courrier le 15 janvier dans lequel il précise que cela entraîne une élection municipale partielle dans cette commune et l'a conduit à procéder à la modification de l'effectif du conseil communautaire de la communauté compte tenu de la décision du 20 juin 2014 du Conseil Constitutionnel déclarant contraires à la Constitution ces accords locaux.

Le nombre de conseillers communautaires de la commune a été réduit à un siège.

A la suite de ce courrier, Monsieur le Maire a demandé une entrevue à la Préfecture pour demander que soit envisagée la possibilité de faire application des dispositions du VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Pour cela il faut que le conseil communautaire délibère en faveur de la majoration de sièges (10 % maximum) et définisse la répartition de ces sièges supplémentaires entre les collectivités membres.

Chacune des 17 communes devra délibérer pour valider cette proposition à la majorité des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Ces votes devront intervenir avant le 20 février 2015 afin que le Préfet puisse prendre un nouvel arrêté et le notifier aux communes.

En effet, les communes de plus de 1000 habitants qui perdent un siège lors de la nouvelle répartition doivent disposer d'un délai d'un mois pour désigner leurs nouveaux représentants à la communauté de communes.

S'agissant de la désignation du nouveau président et du bureau de la Communauté elle devra intervenir dès l'élection du nouveau maire de Montmirat puisque les autres conseillers auront été désignés ou confirmés.

En ce qui concerne le nombre de vice-présidents, il est égal à 20 % de l'effectif arrondi à l'entier supérieur ou majoré par accord des deux tiers à 30 % maximum.

M. ROULLE fait remarquer que même si un deuxième délégué est accordé il y aura le problème de la parité.

#### **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :**

Monsieur le Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour car le niveau de subvention accordé peut être intéressant et aucun dossier conséquent n'est prêt.

#### **AMENDES DE POLICE :**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer un dossier auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

Il demande aux conseillers de bien vouloir se déterminer sur les travaux à effectuer.

Après délibération le conseil décide d'installer un abribus (3249 € HT) au niveau du nouveau quartier de la ZAC du Grès, des radars pédagogiques (5850 € HT) au niveau des Ecoles, de la ZAC du Grès et du chemin de Parignargues, ainsi que des bornes (1250 € HT) afin d'empêcher le stationnement à des endroits stratégiques (place des Platanes, place de l'Eglise, rue des Ecoles). Le montant total de ces installations s'élève à 10349 € HT.

#### **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>e</sup> CLASSE :**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe effectue 3 heures de ménage par semaine au foyer.

L'occupation des salles est beaucoup plus importante depuis un an et cela nécessite un plus grand nombre d'heures d'entretien.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de 2 heures à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder deux heures supplémentaires à l'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

#### **EMPLOI AVENIR :**

Monsieur le Maire indique que 5 demandes d'emploi ont été adressées pour l'emploi en contrat d'avenir. Seulement deux jeunes de moins de 25 ans ont déposés leur candidature et un seul avait un diplôme, critère nécessaire pour ce contrat. David BENOIT a été sélectionné. Son contrat est de trois ans. Il prendra effet le 1<sup>er</sup> février, Philippe DUMAS sera son tuteur.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- TRES HAUT DEBIT : Monsieur LECOURT fait un compte-rendu de la réunion du 13 janvier sur le très haut débit à laquelle il a participé au Conseil Général. Ce très haut débit permettra aux gardois de gagner en vitesse de transmission.

Les entreprises et les administrations pourront être plus efficaces. Le conseil général planche également sur des moyens alternatifs qui seront proposés aux territoires plus isolés par exemple le satellite ou hertzien.

Le conseil général va lancer une étude. Il prendra en charge l'intégralité des 70 000 € nécessaire à la première phase qui permettra d'amener le très haut débit dans tout le Gard d'ici trois ou quatre ans. Les communes, les intercommunalités vont être mobilisées dans un partenariat de conception et de moyens avec l'Etat, la Région la Caisse des Dépôts et les chambres consulaires.

- Le MONTPEZAGAU : Madame AZAIS demande que tous les articles soient adressés pour le 16 février.
- Le major DIMEO se propose de venir faire une présentation aux élus sur la délinquance dans le village. Les membres du conseil se prononcent favorablement.
- Monsieur ROULLE :
  - propose que soit validé en conseil municipal les décisions prises au sujet des questions écrites et orales que les administrés pourront poser après certains conseils.
  - informe le conseil, que, en tant qu'adjoint au maire à l'époque en charge du dossier de l'aire de jeux, il a été auditionné dans le cadre d'un différend judiciaire entre les sociétés Totem (fournisseur et installateur de l'aire de jeux en 2010) et Auditech (contrat de maintenance de l'aire de jeux en 2011).
  - informe que le prochain conseil d'école aura lieu le 10 mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.